



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

VILLE DE CALAIS



(Arrondissement de Calais – Cantons de calais)

<p>Conclusions et avis D'Enquête Publique</p>	<p>Tribunal Administratif de LILLE Décision du Président du Tribunal administratif de Lille : N° E 19000156/59 du 04/10/2019 Préfecture du Pas de Calais Arrêté Préfectoral du 29 octobre 2019</p>
<p>Objet : Demande de concession du domaine public maritime au profit de la ville de Calais en vue de créer un Belvédère sur le domaine public maritime</p> <p>Siège de l'Enquête : Mairie de Calais Place du soldat inconnu 62107 Calais cedex</p>	<p>Enquête publique ouverte au public du 25 novembre 2019 au 9 décembre 2019</p>

<p>Commissaire - Enquêteur</p>	<p>Yves Reumaux</p>
--------------------------------	---------------------

Sommaire

SOMMAIRE	2
SIGLES ET ACRONYMES.....	3
1. CADRE GENERAL ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE	4
1.1. Présentation - Cadre Général de l'enquête :	4
1.2. Organisation et déroulement de l'enquête	5
2. CONCLUSIONS	6
2.1. Conclusions liées à l'étude du dossier	6
2.2. Conclusions relatives à l'avis des autorités compétentes et des services.....	6
2.2.1 Avis du Préfet Maritime :	6
2.2.2 Avis du Commandant de la zone maritime de la Manche et de la mer du Nord :.....	7
2.2.3 Avis de l'Administrateur en chef des Affaires Maritimes :	7
2.2.4 Avis du Directeur départemental des Finances publiques :	7
2.2.5 Avis du sous-Préfet de Calais :	7
2.2.6 Avis du Bureau de la Sécurité Routière et des missions spécialisées Direction Zonale des C.R. S Nord :.....	7
2.2.7 Réponses de la ville de Calais aux avis formulés par les autorités compétentes	7
2.3. Conclusions / avis relatifs aux observations du public et aux réponses par le pétitionnaire dans son mémoire en réponse.....	8
2.4. Conclusions / avis relatifs aux réponses apportées par le pétitionnaire aux questions du commissaire enquêteur	19

Sigles et Acronymes

- **DPM** : Domaine Public Maritime
- **DDTM** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- **COMAR** : Commandement de la marine
- **CGPPP ou CG3P** : Code général de la Propriété des Personnes Publiques

1. CADRE GENERAL ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

1.1. Présentation - Cadre Général de l'enquête :

La commune de Calais a décidé de requalifier son front de mer, pour cela deux tranches de travaux sont programmées, la première étant réalisée, la deuxième étant en cours de réalisation. Dans le cadre de cette deuxième phase la commune envisage la construction d'un belvédère à l'ouest de la digue, à proximité du poste de secours. Ce belvédère qui est adossé à la digue existante est en encorbellement sur la plage, donc sur le domaine public maritime (DPM). Cette situation impose à la mairie de Calais de solliciter une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en vue d'y implanter cet ouvrage. (Délibération du conseil municipal en date du 3 avril 2019 ; annexe 2 du rapport)

L'instruction de ce dossier est confiée à la DDTM, service des affaires maritimes du littoral, unité de gestion du domaine maritime et du littoral

Ce projet, et plus particulièrement la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime doit faire l'objet d'une enquête publique

Ceci justifie la présente procédure d'enquête publique dans le cadre juridique défini au paragraphe 1.3 du rapport d'enquête.

Comme rappelé ci-dessus, l'enquête publique a été rendue nécessaire dans le cadre d'une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime. Cette concession porte sur :

- La réalisation des travaux de construction de belvédère
- Le maintien en place du belvédère
- Installer des douches et des casiers de rangement destinés aux activités balnéaires uniquement sous l'ouvrage
- Mettre en place et maintenir un réseau d'eau potable pour les douches
- Réaliser l'entretien courant des ouvrages cités dans la convention

1.2. Organisation et déroulement de l'enquête

La désignation du Commissaire enquêteur a été officialisée par la décision N° E 19000156/59 du Président du Tribunal Administratif de Lille en date du 04/10/2019

Celle-ci a désigné Yves Reumaux, Directeur d'exploitation, retraité, en qualité de Commissaire enquêteur pour cette enquête publique qui concerne la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime au profit de la ville de Calais en vue de créer un Belvédère sur le domaine public maritime

L'arrêté du Préfet du Pas de Calais en date du 29/10/2019 a prescrit la nature et les modalités de l'enquête publique.

Mi-octobre 2019, suite à ma désignation par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille, j'ai été contacté par les services de la préfecture du Pas de Calais afin de fixer les bases de l'enquête.

Le 24 octobre j'ai eu un premier rendez-vous avec Mr Eric Heux, Directeur Général des Services Technique de la ville de Calais. Ce contact a eu lieu à la base vie du chantier de la deuxième phase du projet « Requalification des espaces publics de la digue Gaston Berthe et du parking de Blériot-Calais » Chantier dans lequel devrait s'inclure le projet du belvédère. Mr Heux m'a fait visiter le chantier en cours, ce qui m'a permis de comprendre les enjeux du sujet et l'intégration du belvédère dans le projet d'ensemble. Quelques plans et croquis m'ont été remis à cette occasion.

Le 28 octobre 2019, j'ai rencontré Mme Delcourt à la préfecture d'Arras qui m'a remis un exemplaire du dossier et m'a informé des personnes en charge du dossier en mairie de Calais, et de la personne de la DDTM en charge de l'instruction du dossier. Nous avons acté la durée de l'enquête, du lundi 25 novembre 2019 au lundi 9 décembre 2019 et le nombre de permanences. Nous avons établi le calendrier prévisionnel de ces trois permanences afin de le soumettre à la mairie de Calais. Ce planning proposait les dates suivantes.

Lundi 25 novembre de 9h00 à 12h00,

Samedi 30 novembre de 9h00 à 12H00

Lundi 9 décembre de 14h00 à 17h00.

Ces dates ont été validées par la mairie permettant ainsi la préparation et la rédaction de l'arrêté préfectoral.

L'ensemble des permanences se sont tenues au siège de l'enquête c'est-à-dire, la Mairie de Calais, place du soldat inconnu 62107 Calais.

Le samedi 30 novembre a été retenu pour permettre aux personnes travaillant les autres jours de la semaine de pouvoir se déplacer au siège de l'enquête et apporter leur contribution.

L'enquête a été clôturée le lundi 9 décembre à 17h00 en mairie de Calais sous ma responsabilité et en présence de Mme Emilie Vahé, collaboratrice du Directeur Général des Services Techniques.

J'ai pu emmener le registre ce même jour pour établir le procès-verbal des observations, le rapport d'enquête, mes conclusions et avis sur le projet

2. CONCLUSIONS

2.1. Conclusions liées à l'étude du dossier

SUR LA FORME :

La composition du dossier est conforme à la réglementation (sa composition complète a été décrite au paragraphe 2.3 du rapport d'enquête)

Le projet de convention expose clairement les obligations des uns et des autres et particulièrement celles du concessionnaire

Les diverses cartes et plans inclus dans le rapport de présentation sont lisibles. Le sommaire est agréable, la lecture est relativement aisée et permet une bonne compréhension du sujet

.

SUR LE FOND :

Le dossier comprend le projet de convention qui serait retenu dans l'hypothèse où Mr le Préfet du Pas de Calais approuverait cette convention par arrêté. Ce projet de convention fixe clairement les obligations du concessionnaire, ces obligations nous permettent d'être rassurés quant à la préservation du domaine public maritime.

Le type de construction retenu par pieux vissés est conforme au caractère démontable de l'ouvrage en fin de concession

Nous pouvons considérer ce projet, d'intérêt général

Le projet de belvédère est parfaitement intégré au projet global de requalification de la digue, depuis son origine. De nombreuses réunions ont été organisées dans un passé récent pour expliquer ce projet dans son ensemble. Une enquête publique a été réalisée pour ce projet ainsi qu'une étude d'impact

2.2. Conclusions relatives à l'avis des autorités compétentes et des services

2.2.1 Avis du Préfet Maritime :

Monsieur le préfet maritime émet un avis conforme à ce projet, sous réserve de la prise en compte du risque engins explosifs historiques. Il rappelle à cette occasion que le pétitionnaire devra signaler toute découverte de ce genre à la division « action de l'Etat en mer » et au centre des opérations maritimes de Cherbourg.

2.2.2 Avis du Commandant de la zone maritime de la Manche et de la mer du Nord :

Le commandant de la zone maritime de la Manche et de la mer du Nord émet un avis conforme à ce projet avec la même réserve que le Préfet maritime (engins explosifs historiques)

2.2.3 Avis de l'Administrateur en chef des Affaires Maritimes :

L'administrateur en chef des Affaires Maritimes, président de la commission nautique locale du port de Calais, constatant que les travaux ne semblent pas être un obstacle ou une entrave au bon fonctionnement de la navigation confirme que l'avis de la commission nautique n'est pas nécessaire

2.2.4 Avis du Directeur départemental des Finances publiques :

Considérant que le projet de belvédère est un ouvrage d'intérêt général, le Directeur départemental des Finances publiques accepte d'exonérer le pétitionnaire de redevance domaniale.

2.2.5 Avis du sous-Préfet de Calais :

Monsieur le sous-Préfet de Calais donne un avis favorable sur le projet de belvédère porté par la ville dans le cadre de son projet global de requalification du front de mer, visant à renforcer l'attractivité du territoire.

Il souhaite néanmoins rappeler à la collectivité, l'importance de finaliser la démarche plus globale de concession de plage. Celle-ci permettrait de mettre en cohérence l'ensemble des projets que la collectivité porte sur le domaine public maritime et assurera une base juridique sûre pour ses activités.

2.2.6 Avis du Bureau de la Sécurité Routière et des missions spécialisées : Direction Zonale des C.R. S Nord :

Sans donner d'avis défavorable, le Bureau de la Sécurité Routière et des Missions Spécialisées direction Zonale Nord émet trois remarques. La première qui précise que le projet aura peu d'incidence sur le poste de secours, la deuxième attire l'attention du pétitionnaire sur le fait que la visibilité serait réduite entre la digue et le premier rang de chalets, et la troisième le belvédère pourrait entraîner des accidents provoqués par des acrobaties faites sur celui-ci. (Le pétitionnaire répond également à cette remarque dans son mémoire en réponse aux observations du public)

2.2.7 Réponses de la ville de Calais aux avis formulés par les autorités compétentes

Madame le Maire de Calais prend en compte l'ensemble des avis des autorités compétentes.

- Les dispositions à prendre si découverte d'engins explosifs historiques
- Rejoint Monsieur le sous-Préfet sur la finalisation à l'avenir du projet de convention de plage.

- L'exonération de redevance domaniale
- Note que l'avis de la commission nautique locale n'est pas nécessaire
- Concernant les craintes de la Direction Zonale des C.R.S Nord, Madame le Maire précise que compte tenu de la structure métallique légère, la visibilité ne sera que très peu réduite, et que le garde-corps aux dimensions réglementaires et installé sur le belvédère devrait être une protection suffisante, de plus le belvédère serait au même niveau que la digue actuelle.

2.3. Conclusions et avis relatifs aux observations du public et aux réponses par le pétitionnaire dans son mémoire en réponse.

En préambule, je rappelle la faible participation à l'enquête durant ces quinze jours, malgré une publicité et des informations conformes aux règles en vigueur. Il faut noter que l'ambiance a été sereine, que les contributeurs se sont exprimés de façon déterminée mais respectueuse.

13 observations ont été dénombrées :

- 10 observations du public soit rédigées directement sur le registre par les personnes intéressées ou déposées sur le site de la Préfecture du Pas de Calais.
- 3 observations du commissaire-enquêteur.

Deux types de contributions sont à constater :

- Des contributions dont le sens est de critiquer le projet en général et le choix de l'implantation géographique du belvédère et des autres aménagements du projet de requalification du front de mer, sans pour autant et c'est regrettable s'attarder sur le sujet de l'enquête qui est l'occupation du DPM.
- Des contributions qui ont trait à l'occupation du DPM, sans pour autant être franchement opposées.
- Il faut noter également que des personnes se sont déplacées pour recueillir de l'information, pour faire part de leur satisfaction au projet ou de leur mécontentement. Ces personnes n'ont pas souhaité déposer de contribution malgré mes encouragements à le faire.

DETAIL DES OBSERVATIONS

Observation N°1	Nom de l'intervenant	Date
	Mr André Grard	25/11/2019
<p>Pourquoi si près de la jetée promenade, serait bien devant l'hôtel ou devant le premier rond-point où il y a la baraque à frites.</p> <p>Est-ce un terrain de sport, volley ou autre ou est-ce une animation bruyante à éviter</p> <p>Est-ce à portée de pierres des chalets environnants</p>		
Réponse du pétitionnaire	<p><u>Positionnement</u></p> <p>L'un des objectifs de la requalification de la digue Gaston Berthe est de proposer aux promeneurs différents espaces aux thématiques variées : sport, jeux, contemplation, repos, animations, ...</p> <p>Le belvédère est un des éléments qui viennent rythmer la promenade le long de la digue. Il crée un événement dans le parcours de déambulation. Sa forme en courbe ne vient pas contredire et concurrencer l'effet paysager de la jetée qui reste bien un marqueur du port mais rajoute un élément singulier dans le parcours de la digue. Le belvédère n'est pas simplement un lieu d'observation mais un passage, une halte d'agrément.</p> <p>Le projet a cherché à décupler les fonctions de cet espace nommé « belvédère », mais en réalité beaucoup plus pluriel qu'un simple lieu d'observation. Le belvédère est multifonctionnel. Il servira d'abri en cas de grain de pluie. Il accueillera également des casiers de consignes. Ensuite des matchs de beach-volley pourront être organisés en son centre, ou tous autres événements culturels grâce à l'installation de petits gradins en bois sur le perré de la digue.</p> <p>Sa capacité d'accueillir épisodiquement en son centre une manifestation sportive (volley, ...) fait écho aux aménagements sportif (multisport, street-workout, skate-park) situé à l'arrière.</p>	
	<p><u>Terrain de sport</u></p> <p>Le belvédère est susceptible d'accueillir en son centre un terrain de beach-volley. Il s'agit toutefois d'une occupation très ponctuelle (pour une finale de compétition, par exemple) et en aucun cas d'une occupation permanente. A ce titre, la tranquillité des utilisateurs du domaine public maritime sera préservée.</p> <p><u>Jet de pierres</u></p> <p>Le belvédère se situe à plusieurs mètres des chalets environnants. Il est composé de métal et de bois et n'offre à ce titre, aucun matériau préhensible pouvant être jeté sur les équipements ou personnes situés à proximité</p>	
Avis du Commissaire-Enquêteur	<p>Réponses satisfaisantes, car les trois thèmes soulevés par le contributeur trouvent leur réponse.</p> <p>- Sur le positionnement, le pétitionnaire rappelle que le choix de</p>	

	<p>l'emplacement permet au public de profiter de plusieurs aspects (sport, jeux, contemplation, repos, animations...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant l'utilisation éventuelle en terrain de sport, le pétitionnaire précise qu'il s'agit d'occupations très ponctuelles et non définitives, ce qui ne devrait pas altérer la tranquillité des utilisateurs - Concernant les jets de pierre, aucun matériau préhensible ne sera à disposition du fait de la structure du belvédère.
--	---

Observation N°2	Nom de l'intervenant	Date
	Mr et Mme Lemaitre	25/11/2019

Le belvédère est certes original mais totalement inapproprié. L'observation de la mer est une belle chose, mais il y a la jetée pour cela et faire les frais pour une telle structure, nous y sommes totalement opposés car :

Dangereux, les enfants et les l'utiliseront et prendront sans doute cela pour un point élevé leur permettant de sauter, voire de faire des sauts périlleux ; L'accessibilité des secours et la responsabilité de la mairie en cas d'accident sont des éléments qui nous poussent à nous y opposer

Mal placé, trop près de la jetée. Si le projet doit être maintenu, pourquoi ne pas le mettre au niveau de la plage où les chalets sont le plus éloignés et où se déroulent actuellement les matchs de volley.

Pas de grand intérêt de voir un match en vue aérienne.

Intérêt économique nul : pas de retombées économiques pour cette dépense qui ne génère pas de recettes ni ne sera une raison de venir sur notre plage.

On sait s'adapter aux contraintes de la loi « littoral » pour envisager une telle réalisation, saura-t 'on le faire pour mettre un bar de plage qui lui, aura des retombées économiques importantes

Dans son ensemble nous ne sommes pas hostiles au projet de redynamisation du front de mer, seuls ces points nous amènent à nous prononcer contre le belvédère.

Réponse du pétitionnaire	<p><u>Point élevé permettant de sauter</u> Le belvédère se situe à une altimétrie proche de celle du perré de la digue Gaston Berthe. Le belvédère est équipé de garde-corps normalisés afin de prévenir les risques de chute. Les normes françaises et européennes empêchant la chute sont respectées.</p> <p><u>Accessibilité des secours</u> Le belvédère maintien des espaces circulaire sur la plage suffisant pour le passage des engins de secours.</p> <p><u>Positionnement</u> L'un des objectifs de la requalification de la digue Gaston Berthe est de proposer aux promeneurs différents espaces aux thématiques variées : sport, jeux, contemplation, repos, animations, ... Le belvédère est un des éléments qui viennent rythmer la promenade le long de la digue. Il crée un évènement dans le parcours de</p>
--------------------------	---

	<p>déambulation. Sa forme en courbe ne vient pas contredire et concurrencer l'effet paysager de la jetée qui reste bien un marqueur du port mais rajoute un élément singulier dans le parcours de la digue. Le belvédère n'est pas simplement un lieu d'observation mais un passage, une halte d'agrément.</p> <p>Le projet a cherché à découpler les fonctions de cet espace nommé « belvédère », mais en réalité beaucoup plus pluriel qu'un simple lieu d'observation. Le belvédère est multifonctionnel. Il servira d'abri en cas de grain de pluie. Il accueillera également des casiers de consignes. Ensuite des matchs de beach-volley pourront être organisés en son centre, ou tous autres évènements culturels grâce à l'installation de petits gradins en bois sur le perré de la digue.</p> <p>Sa capacité d'accueillir épisodiquement en son centre une manifestation sportive (volley, ...) fait écho aux aménagements sportif (multisport, street-workout, skate-park) situé à l'arrière.</p> <p><u>Intérêt économique</u></p> <p>Le projet doit être regardé dans son intégralité. Le belvédère est un des nombreux éléments qui agrémentent la promenade le long de la digue Gaston Berthe. C'est le cumul de ces éléments qui fait la force du projet et qui suscitera l'intérêt touristique pour le front de mer rénové</p> <p><u>Bar de plage</u></p> <p>L'idée n'est pas exclue mais dans le cadre de la concession de plage à venir (en réflexion à ce jour).</p>
Avis du Commissaire-Enquêteur	<p>Outre les réponses déjà reprises à l'observation N°1, le pétitionnaire répond aux questions de sécurité, de l'intérêt économique qui doit être considéré pour la globalité du projet de requalification et des retombées consécutives à l'intérêt touristique de l'ensemble.</p> <p>Pour le bar de plage, l'idée pourrait être étudiée après la démarche de concession de plage</p>

Observation	Nom de l'intervenant	Date
N°3	Anonyme	30/11/2019
<p>Il serait plus judicieux de mettre le belvédère au milieu de la plage, là où elle est la plus grande ou devant les hôtels, pour ces mêmes personnes qui ne veulent pas aller sur la jetée (il est soi-disant prévu pour des tournois de Beach volley « 3 ou 4 par saison que très peu de monde regarde) ou le placer devant la nouvelle structure des toilettes.</p> <p>Pourquoi avoir choisi une peinture grise pour repeindre le poste de police ? (Pour rappeler le gris de la mer m'a-t-on répondu) le bleu serait plus adéquat, (restaurants salle de sport) et plus joli. Si l'on veut un beau front de mer, il faudrait repeindre les immeubles d'une jolie couleur, ils sont ternes et gris.</p>		

Réponse du pétitionnaire	<p><u>Positionnement</u></p> <p>L'un des objectifs de la requalification de la digue Gaston Berthe est de proposer aux promeneurs différents espaces aux thématiques variées : sport, jeux, contemplation, repos, animations, ...</p> <p>Le belvédère est un des éléments qui viennent rythmer la promenade le long de la digue. Il crée un événement dans le parcours de déambulation. Sa forme en courbe ne vient pas contredire et concurrencer l'effet paysager de la jetée qui reste bien un marqueur du port mais rajoute un élément singulier dans le parcours de la digue. Le belvédère n'est pas simplement un lieu d'observation mais un passage, une halte d'agrément.</p> <p>Le projet a cherché à découpler les fonctions de cet espace nommé « belvédère », mais en réalité beaucoup plus pluriel qu'un simple lieu d'observation. Le belvédère est multifonctionnel. Il servira d'abri en cas de grain de pluie. Il accueillera également des casiers de consignes. Ensuite des matchs de beach-volley pourront être organisés en son centre, ou tous autres événements culturels grâce à l'installation de petits gradins en bois sur le perré de la digue.</p> <p>Sa capacité d'accueillir épisodiquement en son centre une manifestation sportive (volley, ...) fait écho aux aménagements sportif (multisport, street-workout, skate-park) situé à l'arrière.</p> <p>Au niveau de la partie la plus large, la zone est plutôt consacrée à la thématique « jeux ».</p> <p>Au niveau de la zone à proximité des hôtels, la zone est consacrée au repos et à la quiétude avec l'aménagement d'un large solarium (plancher bois et mobiliers sur mesure).</p> <p><u>Poste de secours</u></p> <p>La réhabilitation du poste de secours ne fait pas partie de la présente enquête.</p> <p>Les études sur la réhabilitation de cet équipement sont en cours de finalisation. Le poste de secours rénové sera revêtu d'une peinture de teinte claire avec des modénatures « cuivrées » et d'une couverture métallique de teinte « cuivrée ».</p> <p><u>Façades des immeubles</u></p> <p>Parallèlement à la rénovation des espaces publique du front de mer, la ville prévoit la réalisation d'une opération « façades » pour les immeubles collectifs visibles depuis la digue Gaston Berthe. A ce titre, une étude colorimétrie a été menée par la maîtrise d'œuvre.</p>
Avis du Commissaire-Enquêteur	<p>Réponse sur le positionnement déjà contenue dans les réponses aux observations précédentes.</p> <p>Le pétitionnaire apporte des réponses satisfaisantes aux deux autres thèmes.</p>

Observation	Nom de l'intervenant	Date
N°4	Anonyme	30/11/2019
<p>Je ne suis pas contre le belvédère qui pourra agrémenter les promenades sur le front de mer. Toutefois, est-il judicieux de le positionner à cet endroit ? Tout sera concentré en début de digue, la promenade du Fort Risban, la cité gourmande, le dragon, la jetée, le skate park laissant à mon avis un vide entre le début de la digue et le parking de Blériot. C e belvédère ne serait-il pas mieux placé au milieu de la digue, pourquoi pas en face du rond-point actuel et la friagerie jaune (?) Cela permettrait une nouvelle vue sur la mer très différente de celle de la jetée et donner l'envie aux touristes d'aller jusqu'au bout de la digue</p> <p>Une calaisienne souhaitant que le front de mer soit une pleine réussite dans sa nouvelle conception</p>		
Réponse du pétitionnaire	<p>Positionnement</p> <p>L'un des objectifs de la requalification de la digue Gaston Berthe est de proposer aux promeneurs différents espaces aux thématiques variées : sport, jeux, contemplation, repos, animations, ...</p> <p>Le belvédère est un des éléments qui viennent rythmer la promenade le long de la digue. Il crée un évènement dans le parcours de déambulation. Sa forme en courbe ne vient pas contredire et concurrencer l'effet paysager de la jetée qui reste bien un marqueur du port mais rajoute un élément singulier dans le parcours de la digue. Le belvédère n'est pas simplement un lieu d'observation mais un passage, une halte d'agrément.</p> <p>Le projet a cherché à découpler les fonctions de cet espace nommé « belvédère », mais en réalité beaucoup plus pluriel qu'un simple lieu d'observation. Le belvédère est multifonctionnel. Il servira d'abri en cas de grain de pluie. Il accueillera également des casiers de consignes. Ensuite des matchs de beach-volley pourront être organisés en son centre, ou tous autres évènements culturels grâce à l'installation de petits gradins en bois sur le perré de la digue.</p> <p>Sa capacité d'accueillir épisodiquement en son centre une manifestation sportive (volley, ...) fait écho aux aménagements sportif (multisport, street-workout, skate-park) situé à l'arrière.</p> <p>Au droit du « rond-point actuel et de la friagerie jaune », l'espace public sera occupé par la piste cyclable, la voie dévolue aux piétons et au dragon de Calais. Le bord du perré sera occupé par une large gamme de mobiliers urbains dont certains permettront également de se poser pour admirer l'horizon.</p>	
Avis du Commissaire-Enquêteur	Pas de commentaire	

Observation N°5	Nom de l'intervenant Anonyme	Date 30/11/2019
<p>Je pense plus judicieux que le belvédère soit situé au milieu de la digue, là où la plage est la plus profonde.</p> <p>Le belvédère est-il vraiment utile car il se situe au même niveau que la digue, on ne verra pas mieux la mer.</p> <p>De plus les propriétaires de chalet qui sont proches du belvédère ne seront pas tranquilles avec le passage sur le belvédère qui se place sur le sable.</p>		
Réponse du pétitionnaire	<p><u>Positionnement</u></p> <p>L'un des objectifs de la requalification de la digue Gaston Berthe est de proposer aux promeneurs différents espaces aux thématiques variées : sport, jeux, contemplation, repos, animations, ...</p> <p>Le belvédère est un des éléments qui viennent rythmer la promenade le long de la digue. Il crée un événement dans le parcours de déambulation. Sa forme en courbe ne vient pas contredire et concurrencer l'effet paysager de la jetée qui reste bien un marqueur du port mais rajoute un élément singulier dans le parcours de la digue. Le belvédère n'est pas simplement un lieu d'observation mais un passage, une halte d'agrément.</p> <p>Le projet a cherché à décupler les fonctions de cet espace nommé « belvédère », mais en réalité beaucoup plus pluriel qu'un simple lieu d'observation. Le belvédère est multifonctionnel. Il servira d'abri en cas de grain de pluie. Il accueillera également des casiers de consignes. Ensuite des matchs de beach-volley pourront être organisés en son centre, ou tous autres événements culturels grâce à l'installation de petits gradins en bois sur le perré de la digue.</p> <p>Sa capacité d'accueillir épisodiquement en son centre une manifestation sportive (volley, ...) fait écho aux aménagements sportif (multisport, street-workout, skate-park) situé à l'arrière.</p> <p>Au niveau de la partie la plus large, la zone est plutôt consacrée à la thématique «jeux ».</p> <p>Au niveau de la zone à proximité des hôtels, la zone est consacrée au repos et à la quiétude avec l'aménagement d'un large solarium (plancher bois et mobiliers sur mesure).</p> <p>Le belvédère sera en légère pente ascendante par rapport au niveau de la côte du perré. Cela permettra aux visiteurs de voir la mer en échappant aux toits des chalets.</p> <p>Le belvédère se situe à plusieurs mètres des chalets environnants afin d'éviter toute promiscuité entre les occupants des chalets et les utilisateurs de l'ouvrage.</p>	
Avis du Commissaire-Enquêteur	Pas de commentaire	

Observation N°6	Nom de l'intervenant	Date
	Yves Balbure	9/12/2019
<p>L'idée de création d'un belvédère est séduisante mais le coût avancé de 1465849 € hors frais annuels incite à vérifier que ce belvédère soit mis en valeur dans des conditions endémiques de son implantation.</p> <p>La cohabitation avec les chalets pose problème. Des chalets doivent être retirés pour son implantation et il semble souhaitable qu'il ne soit pas enclavé par des chalets, ce qui conduit notamment à un déplacement des chalets 0 à 18 du plan 4.3 impact du belvédère sur les chalets. Plus généralement la concession de plage souhaitée par les parties devrait faire l'objet d'un projet précis à court terme pour faciliter la vue sur la promenade Front de mer secteur plage et éviter une mise en demeure d'appliquer immédiatement la loi « littoral ». Il est regrettable que le projet Front de mer secteur plage ne donne aucune visibilité sur l'implantation à terme des chalets. L'architecte des bâtiments de France souhaitait des trouées pour la vue dans un courrier de 2017 figurant dans le dossier d'enquête publique Front de Mer, secteur plage, d'avril-mai 2019.</p> <p>Le vent est un facteur endémique pouvant rendre dangereuse l'utilisation du belvédère. Comme pour la jetée ouest de l'entrée du port, il serait judicieux de pouvoir interdire l'accès en cas de vent important (les vents dépassent les 100km/heure plusieurs fois par an à Calais)</p> <p>Un engin de déplacement de sable travaille de longues périodes sur la plage. A-t-on examiné son passage près et sous le belvédère pour éviter tout risque de détériorations (protections ?)</p>		
Réponse du pétitionnaire	<p><u>Conditions endémiques de l'implantation</u> Dans le cadre des études qui ont prévalu à sa réalisation, les conditions environnementales et climatiques auxquelles sera soumis le belvédère ont été prises en compte.</p> <p><u>Chalets retirés pour l'implantation</u> L'implantation du belvédère nécessite le déplacement de 11 chalets. L'ensemble des propriétaires des chalets impactés ont été rencontrés afin de mettre en place le protocole de déplacement.</p> <p><u>Implantation des chalets à terme</u> L'implantation des chalets à terme sera examinée dans le cadre de la concession de plage à venir (en réflexion à ce jour).</p> <p><u>Le vent pourrait rendre dangereuse l'utilisation du belvédère</u> Le belvédère se situe à une altimétrie proche de celle du perré de la digue Gaston Berthe, en outre il est équipé de garde-corps normalisés afin de prévenir les risques de chute. Il n'est pas prévu à l'heure actuelle de mesure particulière de fermeture en cas de vent. <u>NB</u> : Des dispositions particulières sont prises concernant la jetée ouest en raison du risque de chute à la mer et du risque de submersion de l'ouvrage par des vagues venant du large (ce qui n'est pas le cas du belvédère).</p> <p><u>Passage de l'engin de désensablement à proximité du belvédère</u> Les espaces environnants du belvédère permettent le passage de l'engin</p>	

	utilisé pour l'entretien de la plage. Une attention particulière sera portée pour ne pas heurter l'ouvrage (ce qui est déjà le cas pour les prestations effectuées à proximité des chalets). Concernant la partie située sous l'ouvrage, un engin spécifique sera utilisé.
Avis du Commissaire-Enquêteur	Cette observation, en dehors de thèmes déjà traités dans les précédentes contributions soulève les sujets intéressants que sont la convention de plage et la loi littoral. Le pétitionnaire rappelle que la convention de plage est un projet en cours de réflexion, et qu'il prendra en compte l'implantation des chalets « à terme » Le désensablement du belvédère et le problème inhérent au vent trouvent leur réponse également

Observation N°7	Nom de l'intervenant	Date
	Anonyme	9/12/2019
<p>J'ai entendu parler que le belvédère serait placé au début de la plage à la demande du volley-ball ? Je ne vois pas là ou ailleurs ce belvédère avec des chalets devant (pas très beau) Je vous fais remarquer aussi qu'il sera placé sur le domaine maritime, est-ce légal ?</p>		
Réponse du pétitionnaire	<p><u>Utilisation pour le volley-ball</u> Le belvédère est susceptible d'accueillir en son centre un terrain de beach-volley. Il s'agit toutefois d'une occupation très ponctuelle (pour une finale de compétition, par exemple) et en aucun cas d'une occupation permanente. A ce titre, la tranquillité des utilisateurs du domaine public maritime sera préservée. Cette utilisation a effectivement été débattue avec les clubs qui animent la plage durant la saison estivale. Pour autant l'utilisation de cet ouvrage pour des manifestations exceptionnelles n'est pas réservée à la seule pratique du volley-ball.</p> <p><u>Chalets devants</u> Par son altimétrie proche de celle du perré, et sa légère pente ascendante, le belvédère permettra d'avoir un point de vue sur l'horizon passant au-delà de la ligne de toiture des chalets positionnés sur le sable.</p> <p><u>Implantation sur le domaine public maritime</u> La commune a bien conscience de l'implantation d'une partie de l'ouvrage sur le domaine public maritime et, à ce titre, a fait une demande de concession d'utilisation auprès de l'État (objet de la présente enquête publique).</p>	

Avis du Commissaire-Enquêteur	L'observation soulève le sujet de l'occupation du domaine public maritime, le pétitionnaire rappelle que c'est l'objet même de l'enquête. Pour le reste les réponses me semblent satisfaisantes.
-------------------------------	---

Observation N°8	Nom de l'intervenant	Date
	Anonyme	9/12/2019
<p>L'emplacement choisi ne semble pas le plus pertinent, c'est à une partie étroite de la bande de sable sec et avance beaucoup sur le domaine maritime. Il serait plus judicieusement placé à mon avis sur l'emplacement actuel du poste de police. Ce bâtiment particulièrement laid (et qui sera tout aussi encombrant visuellement après relookage) et inutile (sur les plages beaucoup <u>plus dangereuses</u> et fréquentes les deux mois d'été un poste <u>avancé</u> et démontable est installé pour une meilleure surveillance) gêne tout le projet d'aménagement de la plage. La vue somptueuse maintenant à pied ou en voiture est rendue moins belle par ce bâtiment trop volumineux et qui n'est pas en cohérence « artistique » et « philosophique » avec les travaux et projets en cours. La base bétonnée pourrait servir aux matériels sanitaires, locaux techniques etc... et le niveau du trottoir libéré, être utilisé à une position stratégique et au point de vue exceptionnel pour servir de support à une passerelle élargie</p> <p>Merci</p>		
Réponse du pétitionnaire	<p><u>Implantation en lieu et place de l'actuel Poste de Secours</u> Le poste de secours joue entre autres un rôle important dans le cadre de la surveillance de la plage durant la saison estivale. Il n'est pas prévu de le supprimer, ou de le remplacer par des installations « légères » installée sur le sable. Pour autant, la commune est consciente de la nécessaire rénovation cet ouvrage et étudie actuellement sa rénovation. Les travaux de réhabilitation auront lieu entre septembre 2020 et juin 2021.</p>	
Avis du Commissaire-Enquêteur	Pas de commentaire	

Observation N°9	Nom de l'intervenant	Date
	Mr Pruvost	9/12/2019
<p>J'aurais préféré un belvédère en hauteur au-dessus du trottoir de la digue qui n'empiète pas sur la plage et qui donne une vue au-dessus des chalets. J'aurais préféré un autre emplacement celui-ci faisant double emploi avec la jetée-ouest.</p> <p>L'emplacement face au débouché de la nouvelle rue longeant l'hôtel du golfe aurait ma préférence.</p>		
Réponse du pétitionnaire	<p><u>Belvédère en hauteur au-dessus du trottoir</u> Dans cette configuration, le belvédère serait plutôt à considérer comme un deuxième niveau de trottoir (au-dessus du trottoir existant). Dès lors, la question de l'accessibilité serait devenue problématique : pour une hauteur de 2,50 m et avec une pente de 5 %, une rampe de 50 m serait</p>	

	<p>nécessaire pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.</p> <p>Positionnement</p> <p>L'un des objectifs de la requalification de la digue Gaston Berthe est de proposer aux promeneurs différents espaces aux thématiques variées : sport, jeux, contemplation, repos, animations, ...</p> <p>Le belvédère est un des éléments qui viennent rythmer la promenade le long de la digue. Il crée un événement dans le parcours de déambulation. Sa forme en courbe ne vient pas contredire et concurrencer l'effet paysager de la jetée qui reste bien un marqueur du port mais rajoute un élément singulier dans le parcours de la digue. Le belvédère n'est pas simplement un lieu d'observation mais un passage, une halte d'agrément.</p> <p>Le projet a cherché à découpler les fonctions de cet espace nommé « belvédère », mais en réalité beaucoup plus pluriel qu'un simple lieu d'observation. Le belvédère est multifonctionnel. Il servira d'abri en cas de grain de pluie. Il accueillera également des casiers de consignes. Ensuite des matchs de beach-volley pourront être organisés en son centre, ou tous autres événements culturels grâce à l'installation de petits gradins en bois sur le perré de la digue.</p> <p>Sa capacité d'accueillir épisodiquement en son centre une manifestation sportive (volley, ...) fait écho aux aménagements sportifs (multisport, street-workout, skate-park) situé à l'arrière.</p> <p>Au niveau de la zone à proximité des hôtels, la zone est consacrée au repos et à la quiétude avec l'aménagement d'un large solarium (plancher bois et mobiliers sur mesure).</p>
Avis du Commissaire - Enquêteur	Pas de commentaire

Observation	Nom de l'intervenant	Date
N°10	Barbara François	09/12/2019
<p>Observation déposée sur le site de la préfecture le 7 décembre 2019, reportée sur le registre par le commissaire enquêteur :</p> <p><i>« Le projet d'aménagement de front de mer de Calais est très bien en particulier ce belvédère. Il permettra d'organiser des spectacles et ainsi d'animer la plage. »</i></p>		
Réponse du pétitionnaire	La commune prend note de cet avis positif sur le projet dans sa globalité et particulièrement sur le belvédère.	
Avis du Commissaire - Enquêteur	Pas de commentaire	

2.4. Conclusions / avis relatifs aux réponses apportées par le pétitionnaire aux questions du commissaire enquêteur

Observation N°1	Plusieurs réunions publiques semblent avoir été organisées en amont des travaux. Est-ce que le positionnement du belvédère avait été présenté au public à l'endroit actuel prévu au dossier d'enquête ? dans la négative, pourquoi avoir modifié l'idée d'origine ?	
Réponse du pétitionnaire	<p>Depuis le début du projet, le belvédère est prévu à cet endroit. Au fil des études, son implantation a varié de quelques mètres, sans pour autant remettre en cause le lieu d'implantation.</p> <p>Lors des réunions publiques, nous n'avons à aucun moment relevé de questions concernant l'emplacement du belvédère. A contrario, d'autres remarques, comme l'emplacement de certaines places de parking le long de la digue, ont été réétudiées suite aux questions posées et ont conduit à des adaptations du projet.</p>	
Avis du Commissaire – Enquêteur	Réponse satisfaisante	

Observation N°2	Le belvédère tel qu'il est situé dans le dossier d'enquête est effectivement proche de la jetée Ouest. Le but annoncé de ce projet est en outre de permettre un point de vue remarquable sur la mer, n'y a-t-il pas là un doublon d'usage avec la dite jetée ?	
Réponse du pétitionnaire	<p><u>Réponse du maître d'ouvrage :</u></p> <p>Le belvédère offre un point de vue différent de celui depuis la jetée, une promenade cinématique de près de 90 m accessible à tous.</p> <p>L'un des objectifs de la requalification de la digue Gaston Berthe est de proposer aux promeneurs différents espaces aux thématiques variées : sport, jeux, contemplation, repos, animations, ...</p> <p>Le belvédère est un des éléments qui viennent rythmer la promenade le long de la digue. Il crée un événement dans le parcours de déambulation. Sa forme en courbe ne vient pas contredire et concurrencer l'effet paysager de la jetée qui reste bien un marqueur du port mais rajoute un élément singulier dans le parcours de la digue. Le belvédère n'est pas simplement un lieu d'observation mais un passage, une halte d'agrément.</p> <p>Le projet a cherché à découpler les fonctions de cet espace nommé « belvédère », mais en réalité beaucoup plus pluriel qu'un simple lieu d'observation. Le belvédère est multifonctionnel. Il servira d'abri en cas de grain de pluie. Il accueillera également des casiers de consignes. Ensuite des matchs de beach-volley pourront être</p>	

	organisés en son centre, ou tous autres évènements culturels grâce à l'installation de petits gradins en bois sur le perré de la digue. Sa capacité d'accueillir épisodiquement en son centre une manifestation sportive (volley, ...) fait écho aux aménagements sportif (multisport, street-workout, skate-park) situé à l'arrière.
Avis du Commissaire – Enquêteur	Réponse satisfaisante, le pétitionnaire rappelle que la contemplation de la mer n'est pas le seul intérêt, le seul but du projet. En cela cet édifice permet d'autres finalités qui ne sont pas apportées par la jetée ouest.

Observation N°3	
Il est précisé dans le dossier que le système de fondation est normalement prévu en pieux vissés dans le sable, ce qui permet effectivement de garantir le caractère démontable de l'ouvrage. Il est précisé également que l'entreprise pourrait proposer une solution en pieux coulés en béton. Est-ce que cette solution ne rendrait pas beaucoup plus difficile le démontage éventuel de cette structure ?	
Réponse du pétitionnaire	Bien qu'extractibles, les pieux coulés en béton sont effectivement beaucoup plus difficiles à démonter que des pieux vissés. À ce jour, les marchés de travaux sont attribués, et la solution par pieux vissés est bien confirmée.
Avis du commissaire- enquêteur	Réponse satisfaisante, la structure sera donc facilement démontable

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Pour les motifs suivants :

VU :

- Le Code général de la propriété des personnes publiques : articles L 2124-1 et suivants et R 2124-1 et suivants.
- Le code de l'environnement et notamment les articles R 123-2 à R123-27
- La délibération du conseil municipal de Calais en date du 3 avril 2019 par laquelle le conseil municipal a voté le dépôt d'un dossier de demande de concession d'utilisation du belvédère sur le domaine public maritime auprès de la Direction Départementale des Territoires et des Mers, ainsi que tous les documents concourant à l'obtention de cette autorisation.
- La décision en date du 04/10/2019 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille désignant Monsieur Yves Reumaux en qualité de commissaire enquêteur.

- L'arrêté de Monsieur le Préfet du Pas de Calais du 29 octobre 2019 prescrivant la nature et les modalités de l'enquête publique.
- Les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ATTENDU

- Que cette enquête est régulièrement sollicitée par Mr le Préfet du Pas de Calais,
- Que cette enquête a duré 15 jours consécutifs du 25/11/2019 au 9/12/2019,
- Que le registre d'enquête a été mis à la disposition du public pour qu'il puisse y reporter ses observations pendant toute la durée de l'enquête,
- Que la publicité de l'enquête publique, par avis, a été réalisée une première fois dans 2 journaux (voix du nord et nord littoral) quinze jours avant le début de l'enquête et une deuxième fois dans les mêmes journaux dans les huit premiers jours de l'enquête,
- Qu'un article de presse dans Nord Littoral est passé durant l'enquête, rappelant l'existence de l'enquête et des permanences et encourageant la population à se mobiliser pour donner son avis.
- Que la publicité a également été réalisée par des affiches apposées dans le hall de la mairie, à la mairie annexe rue Paul Bert, à plusieurs endroits sur la digue et en particulier à proximité immédiate du projet.
- Que cette publicité apparaît suffisante au regard du projet du fait qu'elle donne toutes les précisions sur les dates, lieu et modalités de consultation du dossier,
- Que la publicité a été constatée par le commissaire enquêteur,
- Que les permanences du commissaire enquêteur se sont déroulées conformément aux prévisions,
- Que toutes les observations recueillies ont été analysées et traitées par le commissaire enquêteur,
- Que toutes les observations recueillies ont été notifiées au pétitionnaire dans un procès verbal des observations dans les délais prescrits,
- Que le mémoire en réponse du pétitionnaire a été transmis au commissaire enquêteur dans les délais réglementaires.
- Que le dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime au profit de la ville de Calais en vue de créer un Belvédère sur le domaine public maritime avait une clarté et une lisibilité satisfaisantes
- Que les contributions n'ont pas révélé d'opposition forte quant à l'occupation du domaine public maritime
-

CONSIDERANT les aspects négatifs, à savoir :

- Que malgré la qualité de l'information, de l'affichage, et des parutions dans la presse, peu de personnes se sont déplacées pour donner un avis

- Que les personnes qui ont déposé une contribution ont plutôt donner un avis sur le projet de requalification du front de mer et non sur l'occupation du domaine public maritime.

CONSIDERANT les aspects positifs, à savoir :

- Que ce projet fait partie du projet d'ensemble de requalification de la digue
- Qu'il donnera au public une possibilité supplémentaire d'apprécier le bord de mer et de renforcer l'attractivité de la digue.
- Que la mairie à anticipé le problème des chalets devant être déplacés
- Que la construction bénéficiera d'une structure facilement démontable au niveau des fondations grâce à l'utilisation de pieux vissés
- Que le belvédère ne provoquera pas de nuisance supplémentaire au niveau du domaine public maritime
- Que le projet n'aura pas d'impact sur la faune et la flore
- Que tous les habitants de la commune ont eu le loisir d'exprimer leurs observations,
- Que le projet de convention fixe clairement les obligations du concessionnaire et donne toutes les garanties que le domaine public maritime sera préservé et pourra au terme de la concession être remis en état initial.

Pour tous ces motifs, et après avoir étudié le dossier d'enquête, reçu toutes les personnes qui l'ont demandé, rencontré le pétitionnaire, examiné les observations du public, étudié le mémoire en réponse du pétitionnaire,

J'émet un avis favorable au projet de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime au profit de la ville de Calais en vue de créer un Belvédère sur le domaine public maritime

Cet avis n'est assorti d'aucune réserve

Fait et clos

A Hazebrouck, le 4 janvier 2020

Le commissaire enquêteur



Yves Reumaux